



HAL
open science

La République des incinérés : Histoire croisée des mouvements crématisés de Paris, du nord de l'Italie et de Montréal au XIXe siècle

Martin Robert

► **To cite this version:**

Martin Robert. La République des incinérés : Histoire croisée des mouvements crématisés de Paris, du nord de l'Italie et de Montréal au XIXe siècle. *Histoire Sociale - Social History*, 2016, 49 (100), pp.453-474. 10.1353/his.2016.0037 . hal-03945527

HAL Id: hal-03945527

<https://hal.science/hal-03945527v1>

Submitted on 18 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

**La République des incinérés. Histoire croisée des mouvements crématisistes de
Paris, du nord de l'Italie et de Montréal au XIX^e siècle**
Martin Robert*

Cet article porte sur l'engagement de libéraux radicaux, surnommés les Rouges, en faveur de la crémation des cadavres dans le Québec du XIX^e siècle. Il replace l'histoire de cet engagement dans le contexte du développement transnational des mouvements crématisistes européens et américains. La revendication crématisiste formulée par certains Rouges faisait en effet tardivement écho à celle de crématisistes anticléricaux et républicains de Paris et de l'Italie du Nord. Contrairement à ces derniers, les crématisistes rouges ne vivaient pas au sein d'une République, ne disposaient pas d'un cimetière civil et firent l'objet d'une forte répression de la part du clergé catholique jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Ils ne fondèrent donc pas de crématorium au Québec. Cependant, les Rouges côtoyaient à Montréal une importante communauté protestante, dont certains membres, liés aux mouvements crématisistes de Boston, fondèrent en 1901 un crématorium au cimetière Mont-Royal. Ce fut dans cet établissement que quelques Rouges purent joindre le geste à la parole en obtenant l'incinération de leurs corps au début du XX^e siècle.

This article discusses how and why radical liberals in nineteenth-century Quebec, nicknamed the Rouges (the "Reds"), were committed to the cremation of corpses. It places the history of their campaigning in the context of transnational cremation advocacy, paying special attention to Western Europe and to a lesser degree to Massachusetts. Indeed, the cremationist demands formulated by some Rouges echoed earlier appeals of anticlerical and republican cremation advocates in Paris and northern Italy. However, unlike the latter two groups, rouge cremationists did not live in a Republic, nor was there a secular cemetery in Quebec. Moreover, until the late nineteenth century, the rouges suffered serious repression from the Catholic clergy. They therefore did not found a crematorium in Quebec. Nonetheless, rouge cremationists in

* Martin Robert est doctorant en histoire à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en codirection avec le Centre Alexandre-Koyré d'histoire des sciences (CNRS-Paris). Il prépare une thèse de doctorat sur l'histoire des vols de cadavres et de l'enseignement de l'anatomie dans le Québec du XIX^e siècle. En collaboration avec le professeur Martin Petitclerc, il prépare également une histoire des lois spéciales de retour au travail au Québec. Cet article est tiré de ses travaux de maîtrise : Martin Robert, « Disposer de son cadavre : la naissance de la crémation au Québec (1874-1914) », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2015. Il est également le fruit de recherches complémentaires menées à Paris à l'automne 2015. Deux courts textes de synthèse tirés de ce mémoire sont déjà parus et abordent l'histoire des crématisistes rouges de façon superficielle : Martin Robert, « Un nouvel ordre funéraire. L'introduction polémique de la crémation au Québec (1874-1901) » dans Raphaëlle Brien et al. (dir.), *Actes du 14^e colloque international étudiant du département d'histoire de l'Université Laval*, Québec, Association Artefact, 2015, p. 45-61 et Martin Robert, « La naissance de la crémation au Québec », *Encyclopédie sur la mort*, <http://goo.gl/slmMmE>. L'auteur souhaite remercier Martin Petitclerc, Rafael Mandressi, Yvan Lamonde, Jacques G. Ruelland, Myriam Cloutier, Marie-Thérèse Lefebvre, Patrice Dutil, Andrée Lévesque, Catherine Larochelle et la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Scholastique pour leur aide lors de la rédaction de ce texte. Nous remercions également les évaluateurs anonymes de la revue *Histoire sociale / Social History*, dont les commentaires ont grandement contribué à son amélioration. Les imprécisions, lacunes et erreurs qu'il contiendrait restent entièrement du fait de l'auteur.

Montreal rubbed shoulders with an important Protestant community. Some of its members, tied to cremationist movements in Boston, founded a crematorium at Mount Royal Cemetery in 1901. It was at this facility that some Rouges could match words with action and succeed in having their corpses cremated in the early twentieth century.

La crémation fait maintenant l'objet d'un corpus historiographique croissant à l'échelle internationale¹. Mais qu'en est-il de la crémation au Canada ? Elle s'institue, tardivement par rapport à ses développements en Europe, avec l'inauguration en 1901 du crématorium du cimetière Mont-Royal à Montréal. Des protestants anglophones réalisèrent ce projet de crématorium malgré l'opposition du clergé catholique québécois. Leur revendication crématisiste se développa avant tout en rapport avec des cercles unitariens de Boston, de Londres et d'Allemagne, notamment à travers la famille états-unienne de la Montréalaise Louisa Frothingham. L'incinération, en 1897 à Boston, du mari de cette dernière, John H. R. Molson, donna l'impulsion décisive à ce projet montréalais de four crématoire. Membres de la haute bourgeoisie de Montréal, ils disposaient de l'influence politique, des capitaux et de l'autonomie par rapport à l'Église catholique nécessaires pour instituer la crémation au Québec.

D'autres groupes crématisistes existèrent cependant dans le Québec du XIX^e siècle. Pour ceux que nous nommons les crématisistes hygiénistes, principalement des médecins, la crémation représentait simplement, de tous les modes de disposition des cadavres, le plus utile, en termes d'hygiène publique, voire de simple commodité. S'ils soutenaient la crémation en principe, ces hygiénistes refusèrent d'organiser une réforme crématisiste de leur propre chef. Ils se représentaient en effet comme des scientifiques ne se mêlant pas de polémiques sociales et dépourvus de prétentions

¹ Voir à ce sujet la bibliographie de notre mémoire de maîtrise: *Ibid.*, p. 147-164. Nous y ajoutons: Andrew Bernstein, *Modern Passings: Death Rites, Politics and Social Change in Imperial Japan*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2006 ; Thomas Laqueur, *The Work of the Dead. A Cultural History of Mortal Remains*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 2015 et Amanda M. López, « "An Urgent Need for Hygiene": Cremation, Class, and Public Health in Mexico City, 1879–1920 », *Mexican Studies/Estudios Mexicanos*, vol. 31, n° 1, hiver 2015, p. 88–124.

politiques. À cette réticence, on voit une cause claire : la crémation était trop compromettante sur le plan religieux, à plus forte raison pour les hygiénistes tels que Séverin Lachapelle qui étaient aussi des catholiques. Le clergé catholique, comme on va le voir, mena un combat transnational contre les crématisistes au XIX^e siècle.²

Dans cet article, nous nous concentrerons sur le troisième groupe de crématisistes formé avant 1901 au Québec, qui réunissait ceux qu'on va appeler les crématisistes rouges. Rouge désigne ici une tendance libérale radicale associée à l'Institut canadien de Montréal et inspirée par les révolutions républicaines de France, d'Italie et des États-Unis. Ses membres entendaient représenter les idéaux du Parti patriote de Louis-Joseph Papineau. Les révolutions européennes de 1848 renforcèrent cette tendance³. Le pape fut cette année-là contraint à l'exil quand une insurrection des chemises rouges — les armées républicaines luttant pour l'unification de la péninsule italienne en une seule nation — mena à la proclamation de la République de Rome, qui vécut deux ans. Les rouges y projetèrent leur idée d'une République canadienne indépendante de l'Église. Dès lors, leurs adversaires réformistes les appelèrent les Rouges afin de les assimiler aux insurgés italiens. Si certains Rouges plaidèrent en faveur de la crémation par écrit, ou bénéficièrent du crématorium Mont-Royal pour l'incinération de leur propre cadavre, leur importance dans l'établissement de la crémation au Québec demeura très limitée. Leur histoire, bien qu'elle fut celle d'un échec, montre combien le Québec du XIX^e siècle, par ses héritages catholique et protestant, se situa au carrefour des différents mouvements crématisistes européens et américains. En outre, elle apporte un point de vue original sur le sort de la tendance républicaine et laïque des rouges.

² Pour une analyse détaillée de l'histoire des crématisistes protestants et hygiénistes, voir le troisième chapitre de notre mémoire de maîtrise : *Ibid.*, p. 73-102.

³ Jean-Paul Bernard, *Les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 79.

Le rougisme était moribond quand ses représentants furent exposés pour la première fois, au milieu des années 1870, à la revendication crématisiste, qui se répandait alors en Europe et aux États-Unis. Aucune organisation politique ne représentait plus guère cette tendance. La lutte qui l’opposait à l’évêque de Montréal depuis le milieu du XIX^e siècle l’avait affaibli et dispersé. Certains rouges prirent donc parti en faveur de la crémation comme une forme de dernier recours, afin de mourir en adversaires de l’Église conformément à leurs principes. Ils choisirent la disposition de leur corps par le feu afin d’attaquer le monde au sein duquel le clergé catholique gouvernait la mort, possédait les cimetières, ordonnait les confessions, accomplissait les funérailles et accordait, par les derniers sacrements, l’accès à la vie éternelle⁴. Pour ces Rouges, l’Église s’opposait à la crémation dans le seul but de perpétuer son pouvoir sur les morts et, par eux, sur les vivants.

Cet article porte sur l’histoire de l’engagement crématisiste des Rouges, jusqu’ici absent de l’historiographie⁵. Il nous mènera de Paris à Montréal, en passant par le nord de l’Italie et le Massachusetts. Les deux premières parties de cet article sont consacrées aux premiers mouvements crématisistes de Paris et de l’Italie du Nord. Nous y soulignons l’aspect foncièrement politique que revêtit la crémation pour eux. Les crématisistes rouges du Québec en héritèrent, notamment par l’entremise de voyages, en formulant une revendication crématisiste profondément anticléricale, mettant de l’avant le principe de la liberté citoyenne en matière de sépulture. Ce

⁴ Serge Gagnon, *Mourir, hier et aujourd’hui. De la mort chrétienne dans la campagne québécoise au XIX^e siècle à la mort technicisée dans la cité sans Dieu*, Québec, Presses de l’Université Laval, 1987, p. 100.

⁵ Nous arrivons à cette conclusion après avoir consulté ces articles et ouvrages : Morley Ayearst, « The Parti Rouge and the Clergy », *Canadian Historical Review*, vol. XV, n° 4, décembre 1934, p. 390–405 ; Philippe Sylvain, « Quelques aspects de l’antagonisme libéral-ultramontain au Canada Français », *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 3, 1967, p. 275-297 ; Bernard, *Les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle* ; Pierre Berthiaume, « Les Rouges au XIX^e siècle : lecture des pamphlets de L.-A. Dessaulles », *Études littéraires*, vol. 2, n° 2, août 1978, p. 333-349 ; Yvan Lamonde, *Louis-Antoine Dessaulles, 1818-1895 : un seigneur libéral et anticlérical*, Montréal, Fides, 1994 ; Yvan Lamonde, *Gens de parole : conférences publiques, essais et débats à l’Institut canadien de Montréal, 1845-1871*, Montréal, Boréal, 1990.

parcours transnational aide également à mieux comprendre et à situer l'originalité du débat sur la crémation au Québec. Il permet entre autres la mise en évidence des influences américaines et protestantes sur les mouvements crématisistes québécois, qui n'avaient pas d'équivalent en France ou en Italie. Ces influences furent par conséquent un trait distinctif du contexte québécois dans lequel certains rouges canadiens-français adoptèrent la revendication crématisiste au tournant du XX^e siècle.

On voudrait par cette histoire inviter à dépasser la thèse trop rapide d'une mort contemporaine strictement privée. Y compris dans leurs dimensions les plus libérales et les plus individualistes, les mouvements crématisistes du XIX^e siècle cherchèrent, dans et par le conflit politique, à fonder de nouvelles communautés de sens, aptes à réfléchir socialement leur propre reproduction. De même, si l'on accorde aujourd'hui une valeur sans précédent à l'expression privée dans le rituel funéraire, c'est parce qu'une communauté politique la lui accorda historiquement. Le présent article se veut en ce sens une contribution à l'histoire politique du gouvernement des morts au Québec, qui reste pour l'essentiel à écrire.

La Révolution française et la crémation (1794-1804)

Un intérêt renouvelé pour l'Antiquité gréco-latine parcourut l'Europe dès le XVI^e siècle, glissant la crémation dans les pages de quelques sommes historiques⁶. Des gens de lettres européens de la Renaissance et des Lumières s'intéressèrent ainsi à la crémation en raison de leur curiosité et de leur admiration envers les pratiques culturelles des anciens Grecs et Romains. Adressées aux bibliophiles, leurs œuvres

⁶ Notamment, pour la France : Claude Guichard, *Funérailles et diverses manières d'ensevelir des Grecs et des Romains*, Lyon, Imprimeur du Roi, 1581 ; Sr. Muret, *Cérémonies funèbres de toutes les nations*, Paris, Chez Michel Le Petit, 1679 ; Dom Bernard de Montfaucon, *L'Antiquité expliquée et représentée en figures, Tome (I) cinquième, première partie, Les Funérailles des Grecs & des Romains*, Paris, F. Delaulne, 1719 ; Henri Haguenot, « Mémoire sur le danger des inhumations dans les églises », dans Henri Haguenot, *Mélanges curieux et intéressans*, Chez Joseph Roberty, Paris, 1744.

savantes n'ont ni rencontré un large public, ni exercé une vaste influence. Ce n'est que dans la foulée de la Révolution française, sous la Première République, que la crémation fut intégrée à divers projets de réforme funéraire. Les cultures européennes n'étaient plus incinérantes depuis 1 700 ans⁷ lorsque le 29 mars 1794, on incinéra à Montpellier le corps de Charles Nicolas Beauvais de Préau, médecin membre de la Convention nationale⁸. Gaspard Gilbert Delamalle fit paraître l'année même ses *Réflexions sur l'enterrement de ma mère ou sur les Cérémonies des Funérailles & la moralité des Institutions civiles en général* dans lesquelles il encourageait l'adoption par la République française de la crémation, qu'il considérait simple, propre et morale vu l'état fangeux dans lequel la Révolution avait laissé les lieux d'inhumation parisiens, dont celui où reposait sa mère⁹. Le même année, l'architecte Pierre Marin Giraud composa un essai dans lequel il proposait un dispositif de combustion des cadavres¹⁰. Le 11 novembre 1796, le député François Antoine Daubermesnil présenta au Conseil des Cinq-Cents (1795-1799), un projet de résolution — resté sans suite — dont l'adoption eût autorisé tout citoyen français à choisir la crémation pour son corps¹¹. Puis en 1798, le département de la Seine reçut de l'administrateur Jacques Cambry un rapport approuvant la crémation. Enthousiasmé, il fit parvenir à toutes les

⁷ Piotr Kuberski, *Le christianisme et la crémation*, Paris, Éditions du Cerf, 2012, p. 35. Cette étude écarte l'hypothèse attribuant à l'essor du christianisme la disparition de la crémation en Europe.

⁸ Paul Pasteur, « Les débuts de la crémation moderne en France », *Le Mouvement social*, n° 179, 1997, p. 61.

⁹ Gaspard Gilbert Delamalle, *Réflexions sur l'enterrement de ma mère ou sur les Cérémonies des Funérailles & la moralité des Institutions civiles en général*, seconde édition, Paris, Imprimerie-Librairie Chrétienne, An IV de la République (1794).

¹⁰ Pierre Marin Giraud, *Les Tombeaux ou Essai sur les sépultures*, Paris, Imprimerie Jacquin, composé en l'an IV et déposé au département de la Seine le 11 nivôse an VII (31 décembre 1798).

¹¹ François Antoine Daubermesnil, *Rapport fait au nom d'une commission spéciale sur les inhumations. Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents*, Paris, L'Imprimerie nationale, séance du 21 brumaire an V (11 novembre 1796).

administrations du pays un projet d'arrêté qui, si on y avait donné suite, eût légalisé la crémation en France, créant un précédent en Europe¹².

Delamalle, Daubermesnil et Cambry opposaient à une tradition d'inhumation chrétienne jugée trop avilissante une grandeur funéraire gréco-latine, à laquelle la République française devait, pensaient-ils, se mesurer. « La pratique des anciens et des orientaux, de brûler les corps, écrivit simplement Delamalle, paroît préférable à tous égards à celle de les enterrer¹³. » Dans le rapport qu'il présenta au Conseil des Cinq-Cents, Daubermesnil se désola quant à lui que « la coutume [des anciens Romains] de brûler le corps » fût anéantie quand « un culte nouveau s'élevait sur les débris de l'autel de la victoire : ses ministres sentirent qu'il falloit s'emparer de l'homme, non-seulement pendant la vie, mais encore après la mort, & que ce seroit leur plus beau domaine. [...] chacun s'empressa, & le plus pauvre paya pour être, après sa mort, porté dans l'enclos qui servoit de vestibule à l'Elysée des chrétiens¹⁴. » Trois ans plus tard, Cambry formula à son tour, avec romantisme, l'idée de réconcilier la République française avec la civilité funéraire des Anciens :

Je me transporte quelquefois au milieu des tombeaux de l'Attique, de Naples, et de l'Italie ; et c'est avec une émotion mêlée d'enthousiasme et de mélancolie que je songe aux grands hommes dont les cendres y reposent. Que de mouvements barbares, de vociférations, d'assassinats, de stupidités, ont passé sur ces terres foulées jadis par Aspasia, par le brillant Alcibiade, où parloit Démosthène, où raisonnaient Socrate, où des sons enchanteurs partoient des flûtes et des lyres harmonieuses pour adoucir les mœurs des hommes, pour charmer les maux de la vie, pour procurer un doux sommeil ! [...] Les morts, revêtus de pourpre, se déposoient sur un vaste bûcher dont les arbres et les traverses recevoient le plus

¹² Jacques Cambry, *Rapport sur les sépultures, présenté à l'administration centrale du département de la Seine*, Paris, Imprimerie Pierre Didot l'aîné, an VII (septembre 1798-septembre 1799). Selon George Salomon, l'historien Pierre Jean-Baptiste Legrand d'Aussy fut à l'origine de ce projet (Georges Salomon, *La crémation en France (1797-1889)*, Paris, E. Dentu, 1890, p. 4). Nos recherches ne nous ont pas menés vers d'autres documents le confirmant.

¹³ Delamalle, *Réflexions sur l'enterrement de ma mère*, p. 10.

¹⁴ Daubermesnil, *Rapport fait au nom d'une commission spéciale sur les inhumations*, p. 4-6.

beau poli. [...] Le bûcher s'allumoit ; des lyres d'ivoire, des coupes d'ambre, des vases d'or, des vêtements de couleur variée, les ustensiles les plus riches, étoient offerts en sacrifice à l'ami qui venoit de cesser d'être¹⁵.

Dans son projet d'arrêté découlant de ce rapport, le département de la Seine estima qu'en somme, « dans les temps anciens, la plupart des peuples ont été dans l'usage de brûler les corps, et que cet usage n'a été aboli ou plutôt n'est tombé en désuétude que par l'influence qu'ont eues les opinions religieuses¹⁶ ».

La possibilité d'incinérer les corps devait en outre combler un désir d'autonomie citoyenne sous la République de France. Le rapport présenté par Daubermesnil comportait un projet de résolution stipulant à l'article V : « Il est libre à tout individu de faire brûler ou inhumer dans tel endroit qu'il jugera convenable les corps de ses proches, ou des personnes qui lui furent chères, en se conformant aux lois de police & de salubrité. » Dans un même esprit, Cambry déclara :

Laissons donc à chacun la liberté d'agir conformément à ses goûts, à sa volonté. [...] Celui qui veut confier ses dépouilles à la terre doit pouvoir les lui confier : celui qui veut que le feu les décompose doit avoir la liberté de les répandre dans l'espace. Toutes les volontés, tous les caprices, ne doivent connoître de borne que le mal qu'ils procureroient à la société¹⁷.

Le 1^{er} floréal de l'an VIII (21 avril 1800), ce fut de même par respect de la « liberté des opinions » que le préfet du département de la Seine Nicolas Frochot signa un arrêté accédant à la demande de la citoyenne Dupré-Geneste d'incinérer son fils de huit mois décédé la veille¹⁸. En 1799, toutefois, le coup d'État du « 18 brumaire » portait Napoléon Bonaparte au pouvoir. L'année suivante, son administration chargea l'Institut national d'organiser un concours sollicitant des propositions pour une

¹⁵ Cambry, *Rapport sur les sépultures*, p. 15-20.

¹⁶ Cité dans : Salomon, *La crémation en France*, p. 4-5.

¹⁷ Cambry, *Rapport sur les sépultures*, p. 13.

¹⁸ *Gazette nationale, ou le moniteur universel*, Éditions Leriche, vol. 25, 1800, p. 872.

politique nationale des funérailles et sépultures¹⁹. Le 23 prairial de l'an XII (12 juin 1804), Napoléon décréta un régime funéraire national qui ne contenait aucune allusion à la crémation, interrompant pour deux générations le débat public sur cette question en France²⁰. S'il arriva ensuite qu'on se débarrasse des cadavres par le feu sur les champs de bataille, la crémation, dans la vie civile, retournait à son état prérévolutionnaire : un sujet de littérature, réservé aux érudits²¹.

C'est durant cette période de dormance (1804-1856) de la crémation en Europe que le mouvement des Rouges prit forme au Bas-Canada, dans la foulée des Rébellions des Patriotes (1837-1838) et de la fondation de l'Institut canadien de Montréal (1844). Le débat sur la crémation demeurait toutefois un phénomène européen. Il reprit à Paris, en plus de s'étendre à l'Italie du Nord, en 1856. Delamalle, Giraud, Daubermesnil et Cambry étaient morts depuis plusieurs décennies, lorsque l'historien et journaliste français Alexandre Bonneau fit alors paraître dans *La Presse* parisienne un article vantant les mérites de la crémation par rapport à l'inhumation. Bonneau, né en 1820, n'avait pas connu la Révolution française. D'où lui venait donc son intérêt pour la crémation ? Il devait expliquer, trente ans après la parution de son article, qu'« il s'était épris de la crémation dans de longues pérégrinations à travers les Védas et les Pouranas²² », textes sacrés de l'hindouisme. Commentant la révolte des cipayes contre l'administration britannique en Inde en 1857, il décrivit les peuples de l'Inde et ceux d'Europe comme les descendants d'une même « race [...], celle des

¹⁹ Voir à ce sujet : Pascal Hintermeyer, *Politiques de la mort, tirées du Concours de l'Institut, Germinal an VIII – Vendémiaire an IX*, Paris, Payot, 1981.

²⁰ Voir à ce sujet : Régis Bertrand et Anne Carol (dir.), *Aux origines des cimetières contemporains. Les réformes funéraires de l'Europe Occidentale (XVIIIe-XIXe siècle)*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016.

²¹ Alexandre Lacassagne et Paul Dubuisson, « Crémation », dans Amédée Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales. Première série, A-E*, Paris, P. Asselin et G. Masson, 1879, p. 35.

²² Alexandre Bonneau, *La Crémation et ses Bienfaits*, Paris, E. Dentu, 1886, p. 279.

Aryas, les *hommes honorables*, les *ariens* des Grecs », qui se serait scindée puis répartie entre la Médie et l'Inde :

Le schisme avait aussi divisé ces deux peuples frères sur le culte du dieu Agni (le *feu*, *ignis* en latin) ; si bien que Zoroastre proscrivit comme une impiété horrible envers cette divinité la coutume de brûler les cadavres, qui fut sagement conservée par les Aryas de l'Inde et par ceux qui couvrirent la face de l'Europe, depuis la Grèce jusque dans la Scandinavie²³.

Mais ce ne fut pas de cela que traita Bonneau dans son article pour *La Presse*. Il parla plutôt de miasmes et d'épidémies ; il parla d'hygiène :

À Paris, par exemple, le vent, de quelque côté qu'il souffle apporte à nos poumons les exhalaisons putrides du [cimetière du] Père-Lachaise, [des cimetières] de Montmartre et de Montparnasse, et l'eau que nous buvons tient en dissolution des particules cadavériques dont on peut apprécier les effets désastreux.²⁴

Son article provoqua de vives réactions, le plus souvent critiques, voire hostiles. Son soutien le plus immédiat vint en la personne de l'écrivaine George Sand. Cette dernière signa le 25 octobre 1856 dans *La Presse* une conversation fictive entre trois amies se persuadant des avantages sanitaires de la crémation et avouant leur crainte, répandue au XIX^e siècle, d'être enterrées vivantes²⁵. Mais ce fut du côté de l'Italie que cette polémique engendra ses conséquences les plus déterminantes.

La crémation dans l'Italie du Risorgimento (1857-1876)

Explicitement motivé par l'article de Bonneau, dont il reprenait les arguments, le professeur Ferdinando Coletti, ancien insurgé républicain, présenta en 1857 une conférence à l'Académie des sciences de Padoue sur les avantages hygiéniques,

²³ Robert Hyenne, *La révolte de l'Inde*, introduction par Alexandre Bonneau, Paris, Gustave Havard, 1857, p. 3.

²⁴ *La Presse* (Paris), 20 octobre 1856.

²⁵ *La Presse* (Paris), 25 octobre 1856.

moraux, religieux et économiques de la crémation, posant ainsi les bases de ce qui deviendrait l'argumentaire des crémationnistes italiens du XIX^e siècle²⁶. Sa conférence ne catalysa toutefois aucun mouvement public en faveur de la crémation en Italie pendant près de dix ans. Les guerres républicaines préoccupaient alors les provinces. Elles menèrent en 1861 à la proclamation du Royaume d'Italie, enclavant le Saint-Siège dans un nouvel État unifié²⁷. Profitant de ce contexte plus favorable aux idées libérales, Coletti fit paraître en 1866, dans la *Gazzetta Medica Italiana — Provincia Venete*, qu'il dirigeait, le texte de sa conférence prononcée neuf ans plus tôt²⁸. Peut-être Augusto Bertani, médecin franc-maçon de Milan et allié des chemises rouges, prit-il connaissance de ce texte. Quoi qu'il en soit, son collègue Pietro Castiglioni et lui devaient prononcer au *Congrès international de Paris des Comités de secours aux blessés en guerre*, en 1867, une conférence sur la désinfection des champs de bataille par l'incinération. Ils en furent toutefois empêchés. Selon eux, les organisations religieuses présentes au congrès voyaient d'un mauvais œil toute discussion sur la crémation dans une Europe chrétienne où le pape était menacé sur son propre territoire²⁹. La même année, le député libre-penseur, défenseur des droits des femmes et franc-maçon Jacob Salvatore Morelli présenta au parlement italien un projet de réforme funéraire — resté sans suite — proposant d'autoriser la crémation des cadavres³⁰.

²⁶ Ferdinando Coletti, « Sulla incenerazione dei cadaveri », *Rivista periodica dei lavori della I. R. Accademia di scienze, lettere ed arti in Padova*, vol. V, 1856-1857, p. 2-16. À plusieurs reprises, Coletti reprend, adapte et traduit des phrases entières de l'article de Bonneau.

²⁷ À cette occasion, Alexandre Bonneau fit paraître une diatribe contre le pouvoir temporel du pape, intitulée *Rome et la Méditerranée*, Paris, E. Dentu, 1861.

²⁸ Anna Maria Isastia, « La laicizzazione della morte a Roma : cremazionisti e massoni tra Ottocento e Novecento », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, no. 2, 1998, p. 63.

²⁹ Pietro Castiglioni, « De la Cinération des cadavres », *Congrès médical de toutes les nations, Deuxième session de 1869 à Florence*, Bologne, Imprimerie de Jacques Monti, 1870, p. 379.

³⁰ Salvatore Morelli, *La donna e la scienza o La soluzione del problema sociale*, Naples, Societa Tipografico-Editrice, 1869, p. 165-168.

La revendication crématisiste trouva finalement un public en octobre 1869 à Florence, au *Congrès médical de toutes les nations*. Pietro Castiglioni présenta à l'assemblée de médecins une conférence sur les avantages de la crémation. Il reprenait des passages entiers de celle de Ferdinando Coletti, présentée en 1857 à Padoue, celle-là même qui reprenait les arguments de l'article d'Alexandre Bonneau publié dans *La Presse* parisienne. Castiglioni parla en outre du rapport de Jacques Cambry sur la crémation, qu'il avait consulté lors de son passage à Paris, où l'on avait censuré sa conférence sur la crémation deux ans auparavant. Émile de Girardin, fondateur de *La Presse*, le lui avait prêté. Castiglioni mentionna d'ailleurs la polémique sur la crémation initiée dans ce journal par l'article de Bonneau³¹. Après cette conférence, Coletti lui-même vint appuyer son collègue et ami par un discours où il reprit également des passages de sa conférence de 1857³². Visiblement convaincue, l'assemblée de médecins adopta « sous les applaudissements » la résolution suivante : « La 2^e Session du Congrès médical de toutes les nations exprime le vœu que par tous les moyens possibles on tâche d'obtenir légalement que la cinération des cadavres soit substituée à l'inhumation, en hommage aux lois de l'hygiène³³ ».

Dès 1873, les mouvements crématisistes se répandaient dans toute l'Europe, puis au-delà. Professeur d'anatomie à l'Université de Padoue, Ludovico Brunetti présenta cette année-là à l'exposition universelle de Vienne un modèle de four crématoire de sa propre conception³⁴. Sir Henry Thompson, médecin de la reine Victoria d'Angleterre, assistait au *Troisième congrès médical international* dans un bâtiment adjacent à l'exposition. Au passage, il s'arrêta devant l'invention de

³¹ Castiglioni, « De la Cinération des cadavres », p. 379.

³² Ferdinando Coletti, « Sur l'incinération des cadavres », *Congrès médical de toutes les nations, Deuxième session de 1869 à Florence*, Bologne, Imprimerie de Jacques Monti, 1870, p. 386.

³³ *Ibid.*, p. 383.

³⁴ Laqueur, *The Work of the Dead. A Cultural History of Mortal Remains*, p. 499.

Brunetti, qui lui laissa une impression telle qu'à son retour en Angleterre, Thompson rédigea un article publié l'année même dans la *Contemporary Review*, intitulé : *Cremation: The Treatment of the Body After Death*³⁵. Puissant argumentaire en faveur de la crémation, l'article parcourut le monde, provoquant sur son passage une uniformisation des discours crématises, dans les termes de l'hygiène publique.

C'est du moins le récit qu'on trouve dans la vaste majorité des recherches disponibles sur l'histoire de la crémation moderne. Ce récit est toutefois trompeur. Thompson était loin d'être le premier Britannique à écrire sur la crémation ou à intervenir en sa faveur. L'idée d'un mouvement crématisse au Royaume-Uni n'était d'ailleurs pas la sienne, selon cet extrait d'un article publié dans le *Cincinnati Commercial*, reproduit au Québec en 1874 dans le *Canadian Illustrated News* :

Cremation, which may now be regarded as one of the established agitations of England, was first proposed in this country by a woman—Mrs. Rose M. Crawshay. This lady comes of an old family of Oxfordshire, where her ancestors have long enjoyed magisterial position. [. . .] Mrs. Crawshay is an active heretic in religious matters, and a sore trouble to the bishops, rectors and vicars of her region by reason of her fondness for writing and printing telling pamphlets calculated to unsettle people's minds on important subjects. [. . .] It was this extraordinary lady who began agitation in favor of "euthanasia," and it is she, as I have said, who started the later discussion by putting out, more than a year ago, a pamphlet in favour of burning the bodies of the dead. Having met Sir Henry Thompson at a dinner in London, where she resides with her family for a part of every season, she interested him in the subject, and the result was the celebrated paper in the *Contemporary Review* [. . .]. A society to promote "cremation" has now been formed, in which Sir Henry Thompson and Mrs. Crawshay are the leading officers [. . .]³⁶.

Thompson fut donc celui dont le statut social, les moyens matériels et les réseaux de fréquentations lui permirent de concrétiser des aspirations crématises déjà présentes

³⁵ Sir Henry Thompson, « Cremation. The Treatment of the Body After Death », *Contemporary Review*, no. 23, janvier 1874, p. 319-328.

³⁶ Anonyme, « The Proposer of Cremation in England », *Canadian Illustrated News*, vol. 9, n° 20, 16 mai 1874, p. 315.

autour de lui. Il n'avait rien d'un républicain. La crémation représentait pour lui le mode de sépulture le plus utile et le moins éprouvant pour les sentiments des vivants. Son article proposait un modèle sanitaire de gestion urbaine des restes humains. Des mouvements crématises s'en inspirèrent notamment en Autriche, en Belgique, en Suisse, aux États-Unis, en Australie, en Afrique du Sud, au Japon et en Suède³⁷. Ironiquement, l'administration de Paris, qui la première avait soulevé l'idée d'un retour de la crémation en Occident, bloqua un projet de légalisation de la crémation humaine en 1874, entravant toute tentative de réforme funéraire en France pendant treize ans³⁸.

Les rouges et la crémation au Québec (1876-1928)

Tandis que les mouvements crématises gagnaient en influence en Europe, la répression des Rouges par le clergé catholique culminait au Québec. Entre 1867 et 1869, 505 jeunes Canadiens français se battirent dans l'armée des zouaves pour défendre le pape contre les chemises rouges en Italie³⁹. Leur engagement servit d'arme à l'évêque de Montréal Mgr Ignace Bourget contre les Rouges de l'Institut canadien, qu'il accusa de chercher à reproduire les «ruines et désastres» causés en Italie, arguant que si on avait pu «séduire le peuple des Romagnes, on pourrait aussi

³⁷ Douglas J. Davies et Lewis H. Mates (dir.), *Encyclopedia of Cremation*, Farnham (Angleterre), Ashgate, 2005.

³⁸ Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, *Rapport à M. le Préfet de police sur la crémation*, Paris, Boucquin Imprimeur, 1876, 7 p. La première crémation humaine au crématorium du Père-Lachaise à Paris eut lieu en janvier 1889. Elle ne sembla pas soulever l'intérêt de la presse rouge. Seuls quelques articles dans des publications hygiénistes lui firent écho au Québec. La société de crémation de Paris avait commandé les plans de ce crématorium dès 1885. Les premières expériences d'incinération sur des restes médicaux eurent lieu en 1887. Voir : Bibliothèque du conseil municipal de Paris, *Rapports et procès verbaux sur la crémation*, recueil factice coté C2270.

³⁹ Voir à ce sujet Jean Philippe Warren (dir.), *Les soldats du pape*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2014 et Bruno Dumons et Jean-Philippe Warren (dir.), *Les zouaves pontificaux en France, en Belgique et au Québec*, Peter Lang, 2015.

bien séduire celui du Canada⁴⁰ ». Le 18 novembre 1869, le typographe rouge Joseph Guibord, membre de l'Institut canadien de Montréal, mourait à l'âge de soixante ans. Bourget lui refusa la sépulture catholique. Le contexte politique s'y prêtait d'autant plus que ce dernier venait d'obtenir de Rome la mise à l'Index de l'annuaire de l'Institut canadien pour 1868, affectant sévèrement les activités de l'Institut⁴¹. Henriette Brown, veuve de Guibord, s'adressa aux tribunaux, estimant que son mari avait droit par baptême à des funérailles consacrées. Elle porta sa cause durant six ans jusqu'au Conseil privé de Londres, qui lui donna raison et força par son jugement Mgr Bourget à enterrer Guibord selon les rites catholiques. Près de 1 500 personnes firent échouer une première tentative d'inhumation en bloquant, à l'entrée du cimetière catholique Notre-Dame-des-Neiges à Montréal, le cortège transportant les restes de Guibord. Dépêchée par le ministre de la Justice du Canada, une cinquantaine de policiers escorta le cercueil pour assurer le succès d'une seconde tentative en novembre 1875⁴². Bourget désacralisa le bout de terrain où Guibord fut inhumé et déclara : « Là repose un Révolté que l'on a enterré par la force des armes⁴³ ».

Le 22 juillet 1876 parut le premier article sur la crémation dans une revue rouge, qui n'exista que cette seule année⁴⁴. On remarquera qu'à l'âge de 20 ans, le fondateur de cette revue, Arthur Buies, joignit en 1860 l'armée des chemises rouges italiennes durant cinq mois en Sicile et à Naples, jusqu'à ce que la fatigue et les dettes

⁴⁰ René Hardy, *Les zouaves. Une stratégie du clergé québécois au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 1980, p. 23.

⁴¹ Robert Melançon, « Cinq cent zouaves et une chemise rouge. Sur l'image du Risorgimento Canada français au XIX^e siècle », dans Élisabeth Nardout-Lafarge et Carla Fratta (dir.), *Italies imaginaires du Québec*, Montréal, Fides, 2003, p. 28.

⁴² Alexandre Camiré, « Confrontations et excommunication : l'impact de l'affaire Guibord, au Canada et ailleurs », mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 2011, p. 105.

⁴³ Jean-Roch Rioux, « GUIBORD, JOSEPH », *Dictionnaire biographique du Canada*, <http://goo.gl/4Nla0y>, <consulté le 20 avril 2016>.

⁴⁴ « De la Crémation », *Le Réveil*, vol. I, n° 9, 22 juillet 1876, p. 136-137. Cette revue fut probablement nommée ainsi en référence au journal radical français du même nom (1868-1871) dirigé par le révolutionnaire républicain et communard Charles Delescluze. Le conseiller municipal parisien Louis-Auguste Cadet participa d'ailleurs à la fondation de ce journal. Un autre *Réveil* fut fondé en France en 1881 par le médecin franc-maçon et député radical parisien Jean-Marie de Lanessan.

le ramènent à Paris puis à Montréal, où il devint membre de l'Institut canadien⁴⁵. Il garda toute sa vie des affinités républicaines. L'article rendait compte d'un congrès crématiste à Dresde, où l'on venait de tester un four crématoire inventé par l'industriel allemand Friedrich Siemens et son frère. Il reproduisait ensuite un extrait d'un article sur la crémation signé Louis-Auguste Cadet, conseiller municipal radical et crématiste parisien, publié initialement dans une revue française⁴⁶.

Il semble que la presse rouge resta muette sur la crémation au cours des vingt années suivantes. Dans l'intervalle, un autre rouge, alors âgé de 60 ans, visita l'Italie. Louis-Joseph Amédée Papineau, fils aîné du chef patriote Louis-Joseph Papineau et membre fondateur de l'Institut canadien de Montréal, nota dans son journal de voyage, en date du 3 janvier 1879 :

Il y a maintenant des fourneaux à crémation à Milan, à Gotha, à Londres. Je dresse comme testament en conséquence, désirant que mon corps mort soit brûlé et les cendres recueillies comme au temps de mes ancêtres les anciens Romains. C'est une grande restauration hygiénique⁴⁷.

Le 6 octobre de la même année, il ajouta :

Très beau et chaud. Passe la matinée à la recherche du D^r Pini, secrétaire de la Société hygiénique de Milan pour la crémation des cadavres, qui me charge d'une demi-douzaine de pamphlets sur le sujet et d'un permis pour visiter le crématorium Keller au Campo Santo. L'on ne nous y montra hier qu'un ancien fourneau qui n'est plus en usage. « Dolce farniente »⁴⁸.

⁴⁵ Yvan Lamonde, « Bivouaquer avec Arthur Buies en Sicile : la formation affective et intellectuelle d'un "Rouge" (1840-1862) », *Le Cahier des dix*, n° 65, 2011, p. 141-157. Buies ne fut toutefois pas incinéré, peut-être parce qu'il se rapprocha du catholicisme vers la fin de sa vie. Du reste, il mourut en 1901 tout juste avant la mise en activité du crématorium du cimetière Mont-Royal.

⁴⁶ Louis-Auguste Cadet publia sous forme de livre une version augmentée de cette série d'articles : *Hygiène, inhumation, crémation ou incinération des corps*, Paris, Germer-Baillière, 1877.

⁴⁷ Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ), centre d'archives de Québec, Fonds Louis-Joseph-Amédée Papineau (P417), 1960-01-243\8, *Agendas, 1870-1902*, 3 janvier 1879.

⁴⁸ *Ibid.* Nous remercions Micheline Lachance de nous avoir indiqué ces passages.

Papineau incarna une hybridation des mouvements crématisistes. Il intégrait les références à l'Antiquité et à l'hygiène. Ancien patriote républicain, avocat libéral radical formé aux États-Unis, il s'était d'ailleurs converti au protestantisme. En effet, après les Rébellions de 1837-1838, il s'enfuit avec son père aux États-Unis, où il pratiqua le droit et rencontra, à New York, Mary Westcott, qu'il épousa devant un pasteur presbytérien⁴⁹. Malgré qu'il fut Canadien français et d'ascendance catholique, le 3 août 1893, il avisa l'Archevêque d'Ottawa par lettre qu'il renonçait au catholicisme et joignait l'Église presbytérienne calviniste⁵⁰. Des raisons propres à la culture, à l'histoire et à la situation géographique du Québec formèrent ainsi un mélange de référents culturels, religieux et politiques dans sa vie, qui donnèrent à son choix crématisiste une forme irréductible. Il semble qu'il ne fût jamais connaître son engouement pour la crémation au-delà de sa famille immédiate.

Signe de la dispersion des Rouges à ce moment, l'Institut canadien de Montréal ferma ses portes en 1880. En 1886, les évêques de Montréal, Rimouski et Trois-Rivières diffusèrent, accompagné d'un commentaire approbateur, les deux décrets que venait de signer le pape Léon XIII pour interdire aux catholiques de recourir à la crémation ou d'adhérer à une société en faisant la promotion⁵¹. Il s'agissait de la première intervention officielle de l'Église catholique contre les crématisistes. Dans le premier de ces décrets, le pape associait ces derniers à la « secte maçonnique » et prévenait qu'en adhérant à leur mouvement on encourait les

⁴⁹ Amédée Papineau, *Souvenirs de jeunesse, 1822-1837*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, Sillery, Septentrion, 1998, p. 15.

⁵⁰ Raymond Ouimet, *Crimes, mystères et passions oubliées*, Gatineau, Éditions Vent d'Ouest, 2010, p. 76.

⁵¹ « Decretum quoad cadaverum cremationes », *Acta Sanctae Sedis*, vol. XIX, Rome, 19 mai 1886, p. 46 ; « Decretum quoad corporum cremationem », *Acta Sanctae Sedis*, vol. XXV, Rome, 15 décembre 1886, p. 63. Pour les références de toutes les interventions du Saint-Siège sur la crémation, voir : Zbigniew Suchecki, « Revisione della normativa della Chiesa nei confronti della cremazione », partie 1, *I Servizi Funerari*, vol. 4, 2002, p. 43, note 5.

sanctions prévues contre les francs-maçons par l'Église⁵². Léon XIII avait réitéré ces sanctions le 20 avril 1884 dans la lettre encyclique *Humanum Genus*⁵³. Au Québec, lorsqu'ils souhaitaient prouver que la disposition des corps par le feu était anti-chrétienne, les opposants catholiques à la crémation publiaient ces deux décrets pontificaux de 1886.

Le rapport des crématistes à la franc-maçonnerie exige une précision. Presque tous les Rouges partisans de la crémation au Québec étaient effectivement des francs-maçons appartenant au Grand Orient de France, première loge à admettre des anticléricaux et des athées. Or, ce fut leur anticléricalisme et la valeur qu'ils accordaient à la liberté citoyenne, et non leur allégeance maçonnique, qui les amena à demander l'incinération. Les loges maçonniques pouvaient devenir des lieux où l'on parlait de crémation sans pour autant en faire une cause maçonnique. Le pape amalgamait du reste en un repoussoir les tendances de la franc-maçonnerie. Le Grand Orient de France agit séparément de la Grande Loge unie d'Angleterre et les francs-maçons déistes ne s'accordent pas forcément avec leurs confrères athées. Cela dit, le pape n'avait pas tout à fait tort de s'inquiéter. De nombreux crématistes appartenaient à une même constellation de francs-maçons, médecins, républicains laïcs ou nationalistes, qui trouvaient une de leurs principales motivations dans un antipapisme partagé.

En cette fin de XIX^e siècle, le pape trouvait donc un bouc émissaire commode dans ce qu'il appela la franc-maçonnerie. En 1896, d'influents catholiques du monde entier se réunirent d'ailleurs en Italie à l'occasion du *Congrès antimaçonnique de*

⁵² Kuberski, *Le christianisme et la crémation*, p. 336.

⁵³ *Humanum Genus*, lettre encyclique de S. S. le pape Léon XIII condamnant le relativisme philosophique et moral de la franc-maçonnerie, Rome, 20 avril 1884. Nous remercions Jacques G. Ruelland pour ses commentaires éclairants à ce sujet et référons le lecteur à son ouvrage : *La Pierre angulaire : histoire de la franc-maçonnerie régulière au Québec*, Montréal, Point de fuite, 2002.

*Trente*⁵⁴. Une délégation québécoise soutenue par l'archevêque de la ville de Québec y participa, à l'initiative de Jules-Paul Tardivel, catholique ultramontain et nationaliste canadien-français fondateur du journal *La Vérité*. L'Institut canadien de Montréal n'existait alors plus depuis seize ans et la parution de l'article sur la crémation dans la revue rouge d'Arthur Buies remontait à vingt ans. Néanmoins, le discours de Tardivel au congrès comporta cette digression sur la crémation :

L'idée de la crémation fait du chemin partout, même dans le catholique Canada. La foi nos pères en la communion des saints avait placé les cimetières auprès de nos temples afin que l'Église militante et méritante se souvînt toujours de l'Église souffrante et expiante. Rien de plus salubre pour les vivants et les morts que la vue des tombes des trépassés disposées autour de l'église du village. Ce spectacle était salubre pour les vivants, parce qu'il leur rappelait sans cesse qu'eux aussi iraient dormir un jour dans le paisible cimetière ; il était salubre pour les morts parce qu'il leur valait plus d'une prière, plus d'un adoucissement à leurs souffrances. Mais ce spectacle irritait la franc-maçonnerie ; et au nom d'une prétendue science hygiénique, elle demande qu'on éloigne les cimetières de la vue des hommes ; et pour profaner les corps des chrétiens nourris de la sainte Eucharistie, elle voudrait les réduire en cendres, toujours au nom de l'hygiène⁵⁵.

Tardivel était au courant et s'inquiétait depuis quelques années du développement des mouvements crémationnistes. Sept ans plus tôt, il écrivait dans ses *Notes de voyage* :

Rome, le 2 février [1889] – La voie Appia prête aux réflexions sérieuses autant que le Colisée et le Forum. Là, les païens enterraient leurs morts, ou plutôt déposaient les cendres de leurs trépassés. Car le progrès moderne, qui copie bien plus qu'il n'invente, n'a point trouvé la crémation, il l'a empruntée au paganisme. Et c'est parce que la crémation était essentiellement

⁵⁴ Ce congrès se tint dans la foulée de l'« Affaire Léo Taxil ». Le lecteur intéressé se référera à : Robert Rossi, *Léo Taxil : du journalisme anticlérical à la mystification transcendante*, Marseille, Quartiers Nord éditions, 2015.

⁵⁵ Viator, « Le Professeur en voyage – Son discours – Les franc-maçons en fuite », *Le Réveil*, vol. 5, n° 109, 31 octobre 1896, p. 134.

païenne que l'Église primitive ne l'a pas adoptée ; c'est parce qu'elle est païenne que l'Église de nos jours la condamne encore⁵⁶.

Les anciens Romains, qui pour d'autres représentaient des républicains à imiter, prenaient pour Tardivel le visage de repoussants païens. Le discours de ce dernier à Trente fournit à la revue rouge montréalaise *Le Réveil* l'occasion de publier un article critique⁵⁷. Signé du pseudonyme Viator, l'article raillait les propos de Tardivel sur la crémation et son obsession à rapporter les difficultés de l'Église à un complot maçonnique⁵⁸. L'usage d'un pseudonyme empêche de savoir qui en fut l'auteur, mais on sait que le fondateur de cette revue, Aristide Filiatreault, avait travaillé dans sa jeunesse comme typographe au journal rouge *Le Pays* avant de connaître une carrière d'éditeur et de journaliste dans la lignée du libéralisme radical des Rouges⁵⁹. Moins d'un an plus tard, un autre événement attira sur la crémation l'attention de la presse rouge montréalaise. Le 31 mai 1897, le journal libéral *La Patrie* annonça la nouvelle du décès survenu quatre jours plus tôt de l'homme d'affaires montréalais John H. R. Molson. Le corps de ce dernier fut incinéré à Boston, conformément aux volontés du défunt⁶⁰. *La Patrie* détailla deux jours plus tard dans un nouvel article le procédé par lequel le corps de Molson fut réduit en cendres, tout en présentant la crémation comme une option funéraire en voie de se répandre aux États-Unis. Il n'en fallut pas davantage pour que le journal conservateur *La Minerve* fustige *La Patrie*. Il l'accusa d'« insinuations dangereuses » favorables à la crémation et rappela aux fidèles catholiques de se tenir loin de cette pratique, qu'elle associa à un « retour des idées

⁵⁶ Jules-Paul Tardivel, *Notes de voyage en France, Italie, Espagne, Irlande, Angleterre, Belgique et Hollande*, Montréal, Eusèbe Sénécal et Fils, 1890, vingt-et-unième lettre, p. 347.

⁵⁷ À ne pas confondre avec la revue homonyme d'Arthur Buies, qui cessa ses activités vingt ans auparavant.

⁵⁸ Viator, « Le Professeur en voyage – Son discours – Les francs-maçons en fuite », p. 134.

⁵⁹ D'abord au *Canada-Aristique* (1890) transformé en *Canada-Revue* (1891-1894) puis au *Réveil* jusqu'en 1901. Voir : Fernande Roy, « Le journal *L'Autorité* dans le cadre de la presse libérale montréalaise », dans Yvan Lamonde (dir.), *Combats libéraux au tournant du XX^e siècle*, Montréal, Fides, 1995, p. 232.

⁶⁰ *La Patrie* (Montréal), 31 mai 1897.

païennes dans les sociétés chrétiennes⁶¹ ». *Le Réveil* d'Aristide Filiatreault s'en mêla.

Il publia, le 3 juillet 1897, un article signé « Père de famille » dont ce passage montre

l'accent fortement anticléric :

La sainte *Minerve* part en guerre contre les fours crématoires. [...] Il est permis, je pense, de dire que c'est singulièrement abuser de l'excommunication. N'a-t-on pas vu, ici même, à Montréal, des funérailles religieuses pour des suicidés qui avaient laissé heureusement de quoi payer grassement l'office et ses officiants⁶².

Au cours du mois suivant, *Le Réveil* publia une série de quatre articles favorables à la crémation, signés du pseudonyme Pierre Dutemple⁶³. Affirmant que ce mode de

disposition des corps ne l'intéressait pas personnellement, l'auteur concéda d'abord à

La Minerve qu'il y avait bien repaganisation du monde comme elle l'affirmait, avant

d'ajouter qu'en fait, le clergé en était coupable. En effet, l'auteur expliqua que les

Saintes Écritures attribuaient à Dieu et à lui seul le nom de *père*. Par conséquent, la

désignation par le clergé d'un Saint-Père à Rome pervertissait la foi des premiers

apôtres et détournait le monde du véritable Esprit saint :

De ce chef donc, par le nom qu'elle usurpe et porte avec audace depuis des siècles, malgré la défense expresse du Maître, l'institution papale dépasse, dans une mesure incalculable, tout ce qui se peut supposer de pervers et de pernicieux dans l'incinération pontificalement prohibée comme étant insuffisamment chrétienne aux yeux de gens qui méprisent aussi outrageusement les ordonnances du Christ les plus catégoriques⁶⁴.

⁶¹ « Les Fours Crématoires », *La Minerve*, vol. 71, n° 242, 29 juin 1897, p. 4.

⁶² Père de famille, « La crémation », *Le Réveil*, vol. 6, n° 143, 3 juillet 1897, p. 278.

⁶³ Les dictionnaires de pseudonymes québécois ne contiennent pas d'entrée pour ce nom, qui était peut-être une référence maçonnique. Pierre Dutemple, « À propos de crémation – I », *Le Réveil*, vol. 6, n° 144, 10 juillet 1897, p. 294-295 ; Pierre Dutemple, « À propos de crémation – II », *Le Réveil*, vol. 6, n° 145, 17 juillet 1897, p. 309-311 ; Pierre Dutemple, « La repaganisation du monde – I », *Le Réveil*, vol. 6, n° 146, 24 juillet 1897, p. 325-327 ; Pierre Dutemple, « La repaganisation du monde – II », *Le Réveil*, vol. 6, n° 148, 7 août 1897, p. 361-363.

⁶⁴ Dutemple, « À propos de crémation – I », p. 295.

Cette attaque nous donne l'occasion de préciser que les Rouges du Québec n'étaient pas nécessairement athées. Ils étaient anticléricaux, c'est-à-dire opposés à l'autorité politique du clergé catholique. Selon Pierre Dutemple, il y avait donc repaganisation du monde, mais repaganisation cléricale, qui remontait à Saint-Pierre le premier pape et dont le retour de la crémation signalait le déclin.

Un nouveau silence de la presse rouge sur la crémation semble avoir suivi cette ronde d'articles rouges, initiée en 1897 par la mort de Molson. Trois ans plus tard, *La Petite Revue* (1899-1900), publication rouge de Montréal, salua dans un article anonyme le projet de crématorium du cimetière Mont-Royal. Elle se réjouit que l'archevêque de Montréal Mgr Paul Bruchési n'eût pas osé intervenir contre ce projet, le cimetière Mont-Royal étant une corporation protestante⁶⁵. Le directeur de la revue, l'imprimeur et franc-maçon Alphonse Pelletier, fut membre fondateur en 1896 de la loge maçonnique libérale *L'Émancipation* liée au Grand Orient de France⁶⁶. Sa revue arborait en en-tête l'inscription « libre pensée », accompagnée des visages de Voltaire, Denis Diderot et Jean-Jacques Rousseau.

En 1901, un projet de loi visant à autoriser la fondation du crématorium Mont-Royal fut déposé à l'Assemblée législative du Québec. Signant *Catholique* et répliquant à un article publié dans *La Semaine religieuse*, l'organe de l'archevêché de Montréal, un auteur déclara dans *Le Réveil* d'Aristide Filiatreault qu'« il est évident que ces messieurs de la soutane verraient une telle innovation, un aussi grand progrès, avec un déplaisir extrême, car pour peu que la crémation rentre dans les habitudes des peuples, ce sera une jolie tranche enlevée du gâteau de ces gens-là⁶⁷ ». Dans le journal

⁶⁵ « Les sépultures. À propos d'un projet de crémation », p. 173 et 175.

⁶⁶ Roger Le Moine, *Deux loges du Grand-Orient de France à Montréal*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991, p. 12.

⁶⁷ *Catholique*, « La Crémation des Morts », *Le Réveil*, vol. 13, n° 265, 1^{er} septembre 1900, p. 9. Voir aussi : « Chronique », *Le Réveil*, vol. 14, n° 283, 2 mars 1901, p. 8 ; Ignis, « La Crémation », *Le Réveil*,

libéral *Les Débats*, le journaliste dévoué toute sa vie à la classe ouvrière Jules

Helbronner intervint aussi en faveur de la crémation, sous le pseudonyme Julien

Véronneau :

Les architectures grecque, romaine, égyptienne ornent nos temples et nos monuments ; nos offices divins ont remplacé les mystères d'Eleusis et de Memphis ; la poésie, le théâtre, les cirques, le Carnaval, la mythologie, qui inspira nos plus belles productions littéraires, le cérémonial des cultes, l'eau lustrale, les cloches, les ornements sacerdotaux etc... etc... des vestiges du paganisme, comme la crémation, que vous devriez honorer avec la même déférence que les legs précieux énoncés ci-haut, de la plus belle civilisation qui ait fleuri dans le monde⁶⁸ !

Helbronner s'adressait ainsi à l'historien et député conservateur Thomas Chapais, qui venait de voter contre la loi sur la crémation. Il ajouta, « qu'on se fasse enterrer, griller, emmurer, embaumer, liquéfier, embouteiller, vaporiser, fluidifier, chacun selon son goût, que vous importe, Messieurs de l'arrière-garde ? Gaspiller sa verve et sa salive pour conquérir des âmes, passe encore, mais, pour disputer un paquet de chair en décomposition à la terre, voilà du temps perdu assurément⁶⁹ ». Trois semaines après la parution de cet article, Aristide Filiatreault réagit dans *Le Réveil* sous le pseudonyme *Ignis* à l'adoption du projet de loi sur la crémation. Il formula un pronostic étonnamment exact en affirmant que, malgré l'opposition cléricale, « dans cinquante ans on brûlera indifféremment catholiques, protestants ou juifs⁷⁰ ».

vol. 14, n° 285, 9 avril 1901, p. 35 et Vieux-Rouge, « Le Fil Téléphonique », *Le Réveil*, vol. 14, n° 292, 30 août 1901, p. 145-147.

⁶⁸ Julien Veronneau, « Faisons-nous crémier ! », *Les Débats*, vol. 2, n° 71, 7 avril 1901, p. 3.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 3. Helbronner se porta de nouveau à la défense de la crémation la semaine suivante : Julien Veronneau, « La Crémation », *Les Débats*, vol. 2, n° 72, 14 avril 1901, p. 1.

⁷⁰ Ignis, « La crémation », *Le Réveil*, vol. 14, n° 287, 4 mai 1901, p. 68. Aristide Filiatreault fit aussi paraître dans *Le Réveil* une première version succincte d'une historiette intitulée « La Crémation », dont la version définitive parut dans son recueil : *Contes, Anecdotes et Récits Canadiens*, Montréal, I. Filiatreault Éditeur, 1910, p. 12. Pourtant, à l'approche de sa mort, qui survint le 4 décembre 1913, Filiatreault choisit de recevoir des funérailles catholiques, supposément après s'être entretenu avec Mgr Bruchési. On l'inhuma dans une fosse commune au cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal.

Au tournant du XX^e siècle, les rouges étaient donc encore suffisamment présents pour réagir publiquement et d'une façon clairement marquée par le libéralisme radical aux développements de la crémation au Québec. Mais le nombre réduit de leurs articles sur la crémation joint au fait qu'on les publia sous le couvert de l'anonymat ou du pseudonymat signale à notre avis leur incapacité à former alors un mouvement par lequel ses membres auraient pu exprimer, de façon coordonnée et à visage découvert, leur parti pris idéologique. Même Louis-Joseph Amédée Papineau, devenu protestant, et qui était indépendant de fortune et jouissait d'une position de notable, ne rendit jamais publique son adhésion à la cause crématisante. C'est dire le stigmate auquel était associé auprès des catholiques du Québec l'engagement crématisant au XIX^e siècle. Si Aristide Filiatreault et Jules Helbronner représentaient du reste la relève active des rouges, cette relève n'était plus toute jeune selon les critères de l'époque : Filiatreault approchait les 50 ans, tandis qu'Helbronner en avait déjà 56. Alphonse Pelletier n'avait pas 30 ans, mais sa *Petite revue* disparut avec le XIX^e siècle⁷¹. En un mot, le mouvement rouge était à ce moment littéralement près de mourir. Seule Éva Circé-Côté, figure majeure de la lutte pour la justice sociale, la libre pensée et les droits des femmes au XX^e siècle, publia dans *Le Pays* sous le pseudonyme *Fantasio* deux articles sur la crémation, respectivement en 1917 et en 1920. Dans le premier d'entre eux, elle référa à l'Antiquité gréco-latine pour attaquer l'Église d'une manière qui montrait son affinité idéologique avec les premiers crématisants parisiens de la fin du XVIII^e siècle :

Comme si le christianisme tout entier ne s'était pas mis dans les meubles des dieux de la Grèce et de Rome. Ô ironie des choses, des

⁷¹ Quelques autres publications rouges à l'existence brève firent leur apparition au début du XX^e siècle, mais toutes disparurent avant 1921, à l'exception peut-être de la revue *L'Autorité*, qui cependant « restera fidèle à Wilfrid Laurier » (Roy, « Le journal *L'Autorité* dans le cadre de la presse libérale montréalaise », p. 238).

prêtres du culte qui pontifient en mitre, en chape, en camail, avec étole et manipules, pallium et pectoral, officiant des mystères de Seleusis et de Memphis, se désolent parce qu'on ressuscite une coutume des civilisations abolies qui ont marqué au cachet de la grandeur et de la beauté leurs cérémonies et leurs rites⁷².

La première crémation au cimetière Mont-Royal eut lieu en 1902. Il semble qu'on n'incinéra aucune femme canadienne française dans les premières années d'opération du crématorium Mont-Royal. On compte, parmi les 150 premières personnes incinérées au cimetière Mont-Royal (1902-1909), 67 individus de sexe féminin dont treize enfants en bas âge. Le registre des crémations n'indique pas leur langue ni leur confession religieuse. On sait que 18 d'entre elles étaient nées en Angleterre, cinq en Écosse, trois en Ontario, une aux États-Unis, une en Nouvelle-Écosse et une, née McCarthy, au Nouveau-Brunswick. Des 38 restantes, pour autant qu'on puisse en juger par leur nom et par les renseignements disponibles (adresse de résidence au décès, lieu du décès, nom du père ou de l'époux), quatre provenaient possiblement de familles francophones, peut-être catholiques. De ce nombre, trois étaient des nouvelles-nées⁷³. Il semble donc que les femmes incinérées au début du XX^e siècle à Montréal provenaient presque toutes de milieux anglophones, vraisemblablement protestants. Cela correspondait à une tendance générale de l'incinération au Québec, femmes et hommes confondus. La crémation ne gagna en popularité chez les catholiques qu'après la révocation, en juillet 1963, de l'interdiction de la crémation par le Saint-Office de Rome, dans la foulée du Concile Vatican II⁷⁴. Éva Circé-Côté, décédée le 4 mai 1949, fut elle-même inhumée plutôt qu'incinérée. Son engagement anticlérical se traduisit par la sépulture laïque qu'elle reçut au Montreal Memorial

⁷² Fantasio, « Le pape reste figé dans sa neutralité », *Le Pays*, Montréal, 28 avril 1917, p. 2. Voir aussi : Fantasio, « Tragédie révoltante », *Le Pays*, Montréal, 31 janvier 1920, p. 1.

⁷³ Archives du Cimetière Mont-Royal, *Registre du crématorium*, 19 avril 1902 au 6 février 1909.

⁷⁴ Le cimetière catholique Notre-Dame-des-Neiges se dota d'un crématorium en 1976.

Park⁷⁵. Il semble qu'en définitive, seuls six hommes parmi les Rouges incarnèrent leur parti pris crématisiste en obtenant — ou presque — l'incinération de leurs corps au cimetière Mont-Royal :

1) Louis-Joseph-Amédée Papineau, incinéré en 1903. Libéral et anticlérical, il contribua, on l'a dit, à fonder l'Institut canadien de Montréal et demeura l'une des figures majeures du libéralisme radical canadien du XIX^e siècle⁷⁶. En 1890, il exigea par testament l'inhumation de son corps. Onze ans plus tard, à partir de l'Europe où il voyageait, il fit ajouter à son testament un codicille dans lequel il demandait l'incinération de son corps et de ceux de son épouse et de ses enfants⁷⁷. Premier Canadien français à demander l'incinération, il devint le huitième individu incinéré au crématorium Mont-Royal.

2) Honoré Beaugrand, incinéré en 1906. Ancien maire de Montréal, il exigea dans ses dernières volontés « that my funerals shall be as modest and simple as possible. No bearers, no flowers, no religious ceremony of any kind » avant de demander l'incinération de son cadavre⁷⁸. En 1873, alors qu'il résidait au Massachusetts, il joignit la loge maçonnique écossaise King Philip. Il fut donc peut-être le seul crématisiste rouge membre d'une loge maçonnique n'étant pas affiliée au Grand Orient de France. Il s'était d'ailleurs marié la même année avec une Américaine, Eliza

⁷⁵ Laurie Laplanche, « Éva Circé-Côté. Les femmes et les médias au Québec au début du XX^e siècle », *Labour / Le Travail*, vol. 70, automne 2012, p. 234.

⁷⁶ Pour connaître l'histoire de son engagement au sein du mouvement des rouges à Montréal, voir : Amédée Papineau, *Journal d'un fils de la liberté, 1838-1855*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, Sillery, Septentrion, 2010.

⁷⁷ Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ), centre d'archives de l'Outaouais, Fonds Testaments (CT701), 1983-01-001\297, *Testament de Louis-Joseph-Amédée Papineau*, 14 juillet 1901.

⁷⁸ Musée McCord, Fonds des archives textuelles, M2005.114.1.2, *Last wishes of Honoré Beaugrand*, 23 mai 1902.

Walker, dans une église méthodiste de Fall River⁷⁹. Son parcours témoignait ainsi, comme celui de Papineau, de l'américanité des crématistes rouges. Sur son lit de mort, il refusa les derniers sacrements et maudit le clergé — à l'exception de son ami Mgr Paul Bruchési⁸⁰. Selon la déclaration assermentée de son médecin de famille et ami James Cameron Chalmers, Beaugrand «was proud of his lifework as a champion of liberalism, and he prophesied great things for the French Canadian race when they had 'outgrown ecclesiastical leading strings.' He hoped his name go down to posterity linked with that of Papineau⁸¹ ». Il exigea de ses trois exécuteurs testamentaires (son épouse, son gendre J. Arthur Vaillancourt et l'avocat William Douw Lighthall) qu'ils s'engagent solennellement, oralement et par écrit, à ne déroger sous aucun prétexte à ses dernières volontés⁸². Après sa crémation, l'urne contenant ses cendres ne fut pas enterrée à Lanoraie, où il aurait voulu rejoindre les dépouilles de ses parents, car l'abbé local refusa l'enterrement à cet homme qu'il jugeait trop « hérétique ». Eliza Walker veilla à ce que l'urne soit portée en terre au cimetière Mont-Royal⁸³.

3) Pierre Salomon-Côté, incinéré en 1909. Médecin auprès des classes populaires du quartier Saint-Jean-Baptiste de Montréal, il fut aussi le mari d'Éva Circé-Côté.

⁷⁹ François Ricard, « BEAUGRAND, HONORÉ », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, <http://goo.gl/9Hy8WJ>, <consulté le 17 octobre 2013>.

⁸⁰ Il se produisit un incident impliquant Bruchési quelques jours avant la mort de Beaugrand. Alité, malade et faible, ce dernier recevait des injections de morphine pour soulager notamment un problème d'asthme chronique. Or, tandis qu'il gisait en état de faiblesse et sous l'effet de la morphine, Beaugrand reçut Bruchési en privé. L'archevêque administra au mourant les derniers sacrements et entendit sa confession, ce que Beaugrand avait jusque-là refusé. Dans les jours suivants, le quotidien *The Gazette* et quelques journaux francophones publièrent l'histoire. Fou de rage, Beaugrand jura qu'il répliquerait publiquement aussitôt qu'il recouvrerait ses forces, ce qui, malheureusement pour lui, n'arriva jamais.

⁸¹ James Cameron Chalmers, « Statement concerning the late Honoré Beaugrand. Documents concerning the death and cremation of Honoré Beaugrand, After a certified copy signed by C. Cushing N.P. », Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), collection nationale, Env. 4650, 1908, p. 15.

⁸² Quelques jours avant son décès, Beaugrand demanda à W. D. Lighthall d'agir comme exécuteur testamentaire en remplacement de M. Bourdeau, disant vouloir s'assurer qu'on respecterait sa volonté d'être incinéré et de ne pas recevoir les derniers sacrements. Les conditions de ce remplacement tardif restent incertaines. Remarquons toutefois qu'à un catholique, Beaugrand substitua ainsi un protestant.

⁸³ Jean-Philippe Warren, *Honoré Beaugrand. La plume et l'épée (1848-1906)*, Montréal, Boréal, 2015, p. 435-438.

Comme Beaugrand, il refusa de recevoir les derniers sacrements sur son lit de mort, et ce, malgré l'insistance du curé de Saint-Jean-Baptiste venu le visiter⁸⁴. L'incinération de son corps fit pour un temps la joie d'une certaine presse à scandales, car il s'agissait de funéraires civiles, ayant eu lieu au cimetière Mont-Royal, geste passible d'une excommunication⁸⁵. Trois journaux catholiques, *La Vérité*, *L'Action sociale* et *La Croix*, publièrent les noms de ceux qui eurent l'impudence d'assister aux funérailles, dont Jules Helbronner et Godfroy Langlois, qui demanda l'incinération de son propre cadavre quelques années plus tard⁸⁶. Au cours des mois suivants, Éva Circé-Côté démentit publiquement les accusations de franc-maçonnerie dont on accablait la mémoire de son mari. Elle spécifia néanmoins « qu'après lecture des règlements maçonniques [...] j'eusse été honorée de le compter parmi les membres de cette respectable confrérie⁸⁷ ». Cette déclaration scandalisa les ecclésiastes, mais elle était juste : ni Éva, ni son mari, ne furent membres de la franc-maçonnerie, bien qu'ils fréquentèrent longtemps le cercle libre-penseur *Alpha Omega* de Montréal.

4) Ludger Larose, incinéré en 1915⁸⁸. Franc-maçon membre de la loge libérale *L'Émancipation*, libre-penseur anticlérical, ce peintre resta actif dans les milieux progressistes du Québec toute sa vie. En avril 1910, des membres de l'*Association catholique de la jeunesse canadienne-française* (ACJC) l'attaquèrent en pleine rue, pistolet en main, pour lui dérober la liste de ceux qui fréquentaient sa loge. Albert-J. Lemieux, responsable du vol, publia un pamphlet contre la loge, dont les membres,

⁸⁴ « La version de Colombine », *La Vérité*, 26 mars 1910, p. 292. « Colombine » était l'un des pseudonymes d'Éva Circé-Côté.

⁸⁵ Andrée Lévesque, *Éva Circé-Côté : libre-penseuse, 1871-1949*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2010, p. 84.

⁸⁶ *La Patrie* (Montréal), 4 janvier 1910.

⁸⁷ Lévesque, *Éva Circé-Côté : libre-penseuse*, p. 89.

⁸⁸ Alison Longstaff, « Un artiste au quotidien au tournant du XX^e siècle : le cas de Ludger Larose (1868-1915) », thèse de doctorat, Université du Québec à Trois-Rivières, 2008, p. 57.

ainsi démasqués, subirent la condamnation de l'archevêque de Montréal, Mgr Bruchési. Plusieurs d'entre eux, dont Larose, perdirent alors leur emploi, ce qui entraîna la dissolution de la loge en 1910⁸⁹. La volonté de Larose d'être incinéré, respectée par ses héritiers, s'inscrivait dans la continuité des principes libéraux radicaux qu'il défendit toute sa vie⁹⁰.

5) Jules Helbronner, incinéré le 28 novembre 1921. Né à Paris d'une famille juive, établi à Montréal en 1874, Helbronner fut surtout connu pour son travail d'éditorialiste au journal *La Presse* dont il devint le rédacteur en chef pendant près de seize ans. Par ses éditoriaux qu'il signait Jean-Baptiste Gagnepetit, il se fit durant une décennie (1884-1894) le défenseur du militantisme ouvrier. Il poursuivit cet engagement notamment à titre de commissaire pour la *Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail* (1886-1889)⁹¹. Il garda toute sa vie un lien avec la France. Récipiendaire de la Croix de la Légion d'honneur, il contribua à fonder puis présida l'Union nationale française, un « [r]egroupement associatif d'individus d'origine française dont le but était de promouvoir les liens économiques entre le Canada et la France⁹². » On l'a vu, ses convictions anticléricales et sa défense d'une autonomie radicale en matière de sépulture justifiaient son parti pris crémaliste.

6) Godfroy Langlois, décédé le 6 avril 1928. Sa vie se mêla tout entière au libéralisme radical canadien-français. Il côtoya Ludger Larose à titre de membre de la loge *L'Émancipation* ainsi qu'à l'occasion des rencontres du *Club canadien*, lieu de

⁸⁹ Albert-J. Lemieux, *La loge l'Émancipation*, Montréal, La Croix, 1910.

⁹⁰ Paul S. Bédard, « Feu Ludger Larose », *Le Pays*, vol. 6, n° 46, 26 novembre 1915, p. 1.

⁹¹ Jean de Bonville, « HELBRONNER, JULES », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, <http://goo.gl/jcV21C>, <consulté le 22 janvier 2016>.

⁹² Mélanie Méthot, « Jules Helbronner (1844-1921) : père de la conscience ouvrière montréalaise et intellectuel engagé », *Mens : revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 2, n°1, 2001, p. 95.

sociabilité de l'élite francophone montréalaise du tournant du XX^e siècle, qu'ils fréquentaient tous deux. Dans sa jeunesse, Langlois travailla comme clerc dans le cabinet de Toussaint-Antoine-Rodolphe Laflamme, un des avocats qui plaidèrent la cause d'Henriette Brown devant les tribunaux lors de l'« Affaire Guibord ». Langlois dirigea la rédaction du quotidien libéral *La Patrie* à l'invitation de celui qui en était alors le rédacteur en chef, Honoré Beaugrand⁹³. Il occupa ensuite divers postes liés au Parti libéral dont celui de député provincial et de rédacteur en chef de l'organe officiel du parti, *Le Canada*. Mais son radicalisme gêna bientôt les hautes instances du parti⁹⁴. Relevé de ses fonctions au Canada, Langlois fut affecté à un poste d'agent général de la province de Québec à Bruxelles où il termina ses jours. Par testament, il demanda la crémation de son corps sans en spécifier les raisons, vraisemblablement liés à son engagement anticlérical et libéral radical. Son corps fut toutefois rapatrié et reçut une sépulture catholique dans son village natal de Sainte-Scholastique, le 28 juillet 1928⁹⁵.

Conclusion

Les crémationnistes rouges furent peu nombreux. Nous en avons identifié dix : Arthur Buies, Alphonse Pelletier, Aristide Filiatreault, Louis-Joseph Amédée Papineau, Honoré Beaugrand, Pierre Salomon-Côté, Éva Circé-Côté, Jules Hellbronner, Ludger Larose et Godfroy Langlois. Leur revendication partagea avec celle des mouvements crémationnistes européens et états-uniens une dimension hygiéniste⁹⁶. Mais elle s'en distingua en insérant la crémation dans un combat politique, anticlérical et fondé sur

⁹³ Patrice A. Dutil, « LANGLOIS, GODFROY », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, <http://goo.gl/gEc5A2>, <consulté le 9 juin 2015>.

⁹⁴ Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada de 1896 à 1911, travaillait à réconcilier le Parti libéral avec le clergé catholique du Québec en prônant, contre les rouges, un libéralisme modéré inspiré du *Liberal Party* britannique.

⁹⁵ Patrice Dutil, *L'Avocat du diable. Godfroy Langlois et le libéralisme progressiste dans le Québec de Wilfrid Laurier*, Outremont, Éditions Robert Davies, 1995, p. 255.

⁹⁶ Martin Robert, « Disposer de son cadavre. La naissance de la crémation au Québec (1874-1914) », p. 73-83.

le principe de la liberté citoyenne. Pourtant, l'intérêt pour l'incinération des morts se reformulait partout à ce moment dans les termes de l'hygiène publique et de la liberté individuelle de conscience. Cet anticléricalisme des Rouges s'explique par leur confrontation au clergé catholique montréalais dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Contrairement aux révolutions républicaines des États-Unis, de France et d'Italie, les Rébellions des Patriotes du Bas-Canada en 1837-1838 furent un échec ; elles ne menèrent pas à la fondation d'une République. L'Église catholique, en particulier l'archevêché de Montréal, en réprima donc fortement les héritiers intellectuels et politiques, craignant qu'à l'exemple des chemises rouges italiennes ils ne conduisent une insurrection républicaine au Québec. Les rouges représentaient en somme une opposition au clergé à l'intérieur même de la communauté catholique de croyants. Leur appui à la crémation fit en cela tardivement écho à celui des crémates parisiens de la Première République française (1792-1804) et dans une moindre mesure de la Troisième (1870-1940) et des crémates anticléricaux d'Italie. La référence à l'Antiquité, qu'on ne priorisait plus ailleurs, persista en outre dans leurs répliques aux catholiques les accusant de propager une coutume funéraire païenne.

Or, ce fut le contexte social et géographique dans lequel il prit forme qui caractérisa le mouvement des crémates rouges de la façon la plus décisive. À la différence des Parisiens ou des Italiens, les Rouges côtoyaient à Montréal une importante communauté protestante. Les séjours de Louis-Joseph Amédée Papineau et d'Honoré Beaugrand aux États-Unis, ainsi que leurs mariages avec des protestantes, jouèrent sans doute un rôle dans leur décision d'être incinérés au crématorium Mont-Royal. Plus généralement, les rouges ne pouvaient pas fonder un crématorium dans un cimetière catholique et ne disposaient pas non plus d'un lieu de sépulture civil comme le *Cimitero monumentale* de Milan ou le cimetière du Père-

Lachaise à Paris, qui aurait pu accueillir de telles installations. Les protestants, en revanche, formaient une communauté de croyants parallèle à celle des catholiques du Québec. L'Église ne pouvait donc pas les réprimer comme elle le faisait pour les Rouges.

Les crématises du cimetière Mont-Royal formaient ainsi une élite économique et politique autonome capable de tenir tête au clergé québécois. La revendication crématisiste circulait alors dans les réseaux protestants unitariens de Boston, notamment au sein de la famille de la Montréalaise Louisa Frothingham. Son époux, John H. R. Molson, se convertit à l'unitarianisme et adopta la revendication crématisiste au contact de cette famille. En 1897, il décéda à Montréal. À défaut d'avoir la possibilité de le faire au Canada, on incinéra son corps au crématorium Forest Hill à Boston. Molson légua au cimetière Mont-Royal 10 000 dollars pour l'établissement d'un crématorium. Mandaté par le cimetière, William Macdonald se chargea après la mort de Molson de transmettre au gouvernement québécois un *bill* devant rendre ce projet juridiquement possible⁹⁷. L'archevêque de Montréal tenta d'en bloquer l'adoption. Mais l'argument selon lequel une corporation protestante — le cimetière Mont-Royal — devait disposer de la liberté d'administrer ses propres affaires, l'emporta⁹⁸. Les députés catholiques réussirent néanmoins à faire adopter un amendement censé empêcher leurs coreligionnaires d'avoir accès à l'incinération⁹⁹. Or, en 1903, le Secrétaire d'État du Canada signa une lettre patente, demandée par le conseil d'administration du cimetière Mont-Royal, qui fit passer le crématorium sous juridiction fédérale. Les restrictions de la loi provinciale ne s'appliquèrent donc plus

⁹⁷ Marcel Hamelin (éd.), *Les mémoires du sénateur Raoul Dandurand*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967, p. 127.

⁹⁸ Pour le détail des débats, voir : Martin Robert, « Disposer de son cadavre. La naissance de la crémation au Québec (1874-1914) », p. 106-126.

⁹⁹ « Loi amendement l'acte 19-20 Victoria, chapitre 128, intitulé : "Acte pour amender et consolider les différents actes qui incorporent la Compagnie du cimetière du Mont-Royal" », *Statuts de la Province de Québec*, c. 92, Québec, 1901, p. 472-479.

au crématorium, dès lors que cette lettre autorisait quiconque à requérir l'incinération de son cadavre ou de celui d'un autre individu sous sa responsabilité légale¹⁰⁰. Les crématistes du cimetière Mont-Royal accomplirent ainsi ce qui demeura hors de la portée des crématistes rouges : la fondation d'un crématorium à Montréal.

¹⁰⁰ *The Canada Gazette*, vol. XXXVII, n° 18, Ottawa, 31 octobre 1903, p. 795.